

# LE LOISIR CULTUREL, PIERRE D'ASSISE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À LA CULTURE

Mémoire présenté dans  
le cadre de la consultation  
du ministère de la Culture  
et des Communications  
sur le renouvellement  
de la Politique culturelle  
du Québec

JUIN  
20  
16



Association québécoise  
du loisir municipal

LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

# SOMMAIRE

**1** INTRODUCTION P. 3

**2** QU'EST-CE QUE  
L'AQLM? P. 4

**3** L'INTÉRÊT DE L'AQLM  
POUR LA CULTURE P. 5

**4** QU'EST-CE QUE  
LE LOISIR CULTUREL? P. 7

**5** POUR FAVORISER  
LE LOISIR CULTUREL P. 9

**6** À PROPOS  
DES PRINCIPES P. 12

**7** À PROPOS  
DES THÈMES P. 13

**8** CONCLUSION P. 16



# INTRODUCTION

En juin 2011, le Conseil québécois du loisir présentait, en collaboration avec les organismes nationaux de loisir culturel, une « contribution à l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec » dans laquelle il soulignait toute l'importance du loisir culturel.

*« Le loisir culturel, à l'instar de la culture elle-même, soutient le développement social et économique des collectivités. Il contribue également au développement citoyen et créatif des individus. Comme le loisir en général, sa contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés a été maintes fois démontrée. (...) »*

*« La place du loisir culturel dans le système culturel québécois est au cœur de celui-ci, au plus près du quotidien de la vie des citoyens. Pris comme tel, connecté aux autres ramifications de ce système, il ouvre toute grande la porte de la culture aux citoyens. On ne peut se permettre d'en faire fi lorsqu'on envisage le paysage culturel québécois de demain. »*

Ces considérations sont plus pertinentes que jamais au moment où le gouvernement du Québec entend renouveler la Politique culturelle du Québec. L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) croit que cette politique devrait faire une large part au loisir culturel.

Dans le document qui présente le « contexte général » de la consultation publique que le ministère de la Culture et des Communications a entreprise, on ne mentionne le loisir culturel qu'une seule fois : « Parmi les autres mesures visant la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle, signalons le soutien du Ministère au **loisir culturel** [c'est nous qui soulignons], aux écoles de formation spécialisée, aux médias communautaires, de même qu'à certaines activités de médiation culturelle. » (P. 28)

Nous nous sommes proposé de démontrer, dans ce mémoire, toute l'importance du loisir culturel, particulièrement au niveau municipal, soit le niveau d'administration publique le plus proche des citoyens, en plus de répondre aux questions que le gouvernement a posées au milieu dans le cadre de la consultation.

# 2

## QU'EST-CE QUE L'AQLM?

Avec près de 1900 membres provenant de quelque 300 municipalités, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) est la « voix unifiée du loisir municipal au Québec ». Cette formule porte également l'aspiration de représenter le loisir municipal en tant qu'ensemble de programmes et d'interventions dans la communauté pour le mieux-être des citoyens et citoyennes.

Depuis sa fondation, en 1999, l'AQLM n'a cessé de se développer, non seulement en augmentant le nombre de ses membres, pour la plupart des professionnels en loisir, mais aussi en pilotant de nombreux dossiers permettant d'accroître les connaissances en matière de loisir municipal, de partager des expériences novatrices et de mieux outiller les services de loisir municipaux.

LA VOIX  
UNIFIÉE  
DU LOISIR  
MUNICIPAL  
AU QUÉBEC

# 3

## L'INTÉRÊT DE L'AQLM POUR LA CULTURE

Reflétant les intérêts et les préoccupations de ses membres, il allait de soi que l'AQLM développe un intérêt soutenu pour la culture en général, pour le loisir culturel en particulier.

Les services de loisir municipaux ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies, assumant des mandats de plus en plus larges, mais il y a longtemps qu'ils sont associés à des services culturels. Ainsi, plusieurs bibliothèques municipales se sont développées sous l'égide du service des loisirs. Et pour ne citer qu'un exemple fameux, c'est à titre d'employé du Service des parcs et loisirs de la Ville de Montréal que le comédien et metteur en scène Paul Buissonneau a créé La Roulotte, ce théâtre estival ambulant qui a inspiré tant de vocations dans les années 1950.

La désignation même du service de loisir municipal actuel inclut souvent une mention de la culture. Cent trente des 308 services de loisir municipaux membres de l'AQLM (soit 42 %) sont dans ce cas, et ils sont répartis partout au Québec. La désignation qui revient le plus souvent, c'est « Loisirs et culture » (41 fois),

suivie de « Loisirs, culture et vie communautaire » (27), puis « Culture, sports, loisirs et développement social » (16). Il est à noter que 30 services présentent le mot « Culture » en premier. Outre les loisirs, la culture est associée administrativement à la vie communautaire, au développement social, au développement communautaire, au sport, au tourisme, aux parcs, aux événements et, dans un cas, aux communications.

Les services de loisir municipaux en sont venus à se faire « pourvoyeurs d'expériences culturelles », pour reprendre le titre d'un article du professeur André Thibault dans la revue de l'AQLM *Agora Forum* (vol. 35 no 2, été 2012). Passant en revue la mission « culturelle » des services de loisir, le professeur Thibault relevait que ces services...

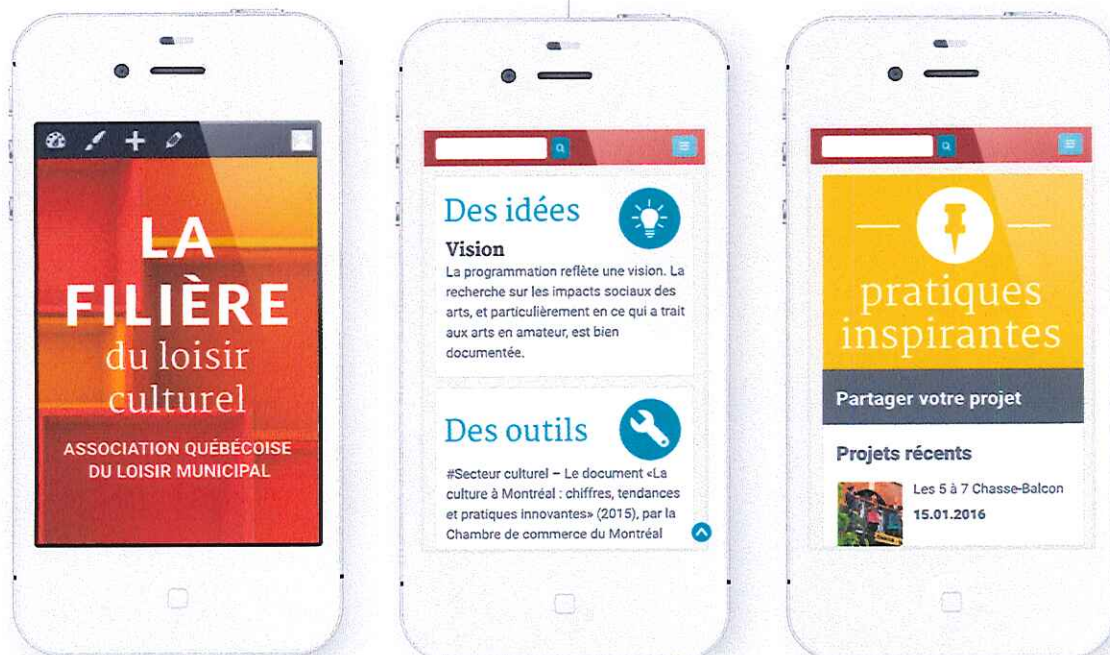
- procurent des expériences culturelles aux citoyens dans leurs temps de loisir;
- agissent comme maîtres d'œuvre ou pilotes de la programmation de l'ensemble des activités culturelles;

- soutiennent des associations citoyennes en arts, histoire et sciences;
- soutiennent des artistes locaux;
- participent au design de la ville pour qu'il témoigne du caractère culturel, esthétique et naturel du milieu et de la communauté.

### LA FILIÈRE DU LOISIR CULTUREL

En 2013, le conseil d'administration de l'AQLM créait un comité des arts et de la culture, dont l'un des mandats était d'entreprendre une démarche d'élaboration de projet sur le loisir culturel en collaboration avec le MCC. En 2014, un sondage auprès des membres de l'AQLM permettait de bien cerner les besoins des municipalités en matière de loisir culturel. C'est ainsi que, en 2016 et avec le soutien financier du MCC, l'AQLM a créé un portail intitulé La Filière du loisir culturel (<http://www.loisirculturel.ca>).

Cette plateforme se veut primordialement une invitation au partage de projets culturels exemplaires. Elle propose aux professionnels responsables du loisir culturel de nouvelles idées, des outils, plusieurs références et une plateforme d'échanges pour les inspirer dans leur travail. Elle tente aussi de répondre aux principales problématiques que rencontrent les intervenants en matière de renouvellement de l'offre en loisir culturel.



# 4

## QU'EST-CE QUE LE LOISIR CULTUREL?

**Loisir culturel : activité libre qui tend à développer  
la culture d'un individu comme la lecture, le chant,  
la danse, la musique, le théâtre, la photographie, etc.  
(Thésaurus de l'activité gouvernementale)**

Cette définition a le mérite de faire ressortir la notion de « pratique libre », qui est l'une des tendances fortes en matière de loisir public. « Pratique libre » s'oppose ici à « pratique encadrée ou organisée », mais le loisir culturel ne saurait exclure tous ces cours ou modes d'apprentissage qu'offrent de très nombreux services de loisir ou certaines des associations qu'ils soutiennent. Suivre un cours dans une discipline artistique à des fins non professionnelles est à notre avis une pratique de loisir culturel qui se doit d'être encouragée et soutenue.

L'énumération des divers éléments de la « mission culturelle » des services de loisir effectuée plus haut montre aussi que le loisir culturel ne se restreint pas aux « pratiques culturelles amateurs ». Le loisir culturel, c'est aussi assister à un spectacle,

visiter un musée ou une exposition, travailler bénévolement dans une société d'histoire, collectionner des timbres dans un groupe de philatélie, participer à un atelier d'écriture, etc.

La définition ci-dessus y gagnerait à être élargie pour inclure à la fois les pratiques amateurs (activités de participation) et les activités de consommation culturelle, comme la lecture ou l'assistance à un concert public. D'ailleurs, la frontière entre les deux n'est pas toujours nette, et il faut voir le développement culturel, sur le plan individuel, comme un continuum.

Comme dans les sports, l'intérêt peut partir d'une pure pratique de consommation (assister à un spectacle musical ou écouter de la musique chez soi) pour aboutir ultimement à une pratique

professionnelle (devenir musicien professionnel) en passant par divers stades (suivre des cours d'initiation, former un petit groupe amateur, donner des spectacles amateurs, s'inscrire à une école spécialisée). Le loisir culturel est souvent la porte d'entrée d'un parcours menant, sinon à un travail professionnel, du moins à des niveaux d'excellence où l'épanouissement personnel ne peut qu'enrichir la culture collective.

Certes, les municipalités interviennent principalement, en matière de loisir culturel, pour soutenir des activités de participation ou des associations qui encadrent de telles activités, mais elles sont aussi des diffuseurs qui permettent l'expression de pratiques amateurs et qui initient la population à une grande diversité de formes d'expression.

En 2004, l'AQLM avait déjà formulé une définition du loisir culturel plus large que celle du Thésaurus de l'activité gouvernementale. Elle s'énonçait ainsi<sup>1</sup> :

**Loisir culturel** : toute forme de loisir mettant en valeur le développement de la créativité ou de la diffusion, dans les domaines des arts, des lettres, des sciences et de la technologie, des productions ou des œuvres qui en découlent.

*Note : ces œuvres peuvent être réalisées sur une base amateur ou professionnelle, à titre de spectacle ouvert au public.*

L'évolution du loisir culturel depuis 2004 nous amène cependant à proposer une nouvelle définition, à la fois plus simple et plus globale. L'AQLM recommande d'inclure dans la Politique culturelle du Québec une définition du loisir culturel qui pourrait s'en inspirer.

**LE LOISIR CULTUREL EST UN  
ENSEMBLE DE PRATIQUES ARTISTIQUES  
ET CULTURELLES EXERCÉES  
LIBREMENT OU ENCADRÉES,  
DANS UN CONTEXTE DE LOISIR.**

## UN ENSEMBLE

Le mot « loisir » peut faire référence tout aussi bien à une activité individuelle (ex. : la danse est mon loisir préféré) qu'à l'ensemble des activités des individus dans leurs temps libres. Dans le cas du loisir culturel, nous préférons ce dernier sens plus englobant, qui correspond davantage à une vision générale plus conforme à des visées politiques ou administratives. On parle aussi du sport, du plein air ou de la culture en ce sens.

## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Certes, les pratiques artistiques sont des pratiques culturelles, mais nous trouvons important d'inclure le mot « artistiques » spécifiquement parce qu'il évoque des disciplines classiques précises, mais il ne faut pas exclure d'autres pratiques éminemment culturelles, comme l'histoire, le patrimoine, les sciences et les technologies.

## EXERCÉES LIBREMENT OU ENCADRÉES

Nous gardons ici le concept de pratique libre, par opposition aux activités organisées ou régies par des organismes, mais nous ajoutons la possibilité que les pratiques puissent être encadrées, comme dans le cas d'un cours d'initiation ou de l'assistance à un spectacle.

## DANS UN CONTEXTE DE LOISIR

Il est important de le mentionner, pour distinguer le loisir culturel d'activités d'apprentissage de type scolaire ou d'activités professionnelles ou semi-professionnelles.

1. Vocabulaire en loisir : voir <http://www.loisirmunicipal.qc.ca/uploads/VocabulaireenloisirAQLM.pdf>.



# 5

## POUR FAVORISER LE LOISIR CULTUREL

Les bienfaits du loisir culturel sont nombreux et bien documentés. Ils combinent ceux du loisir et de la culture. Sans nous y attarder, mentionnons simplement, sur le plan individuel, le développement de la créativité et de la personnalité, la valorisation et l'affirmation de soi, le bien-être<sup>2</sup>; sur le plan social, l'intégration à la communauté et le développement d'un sentiment d'appartenance collectif, la contribution à la culture nationale; sur le plan économique, les retombées de toutes sortes engendrées par l'organisation d'événements et l'affluence.

La culture joue un rôle important dans la lutte contre la dévitalisation des régions, comme le signalait le professeur Bruno Jean, de l'Université du Québec à Rimouski, dans un article intitulé « La culture : un vecteur de la revitalisation des communautés rurales au Québec » (*Agora Forum*,

vol. 35 no 2, été 2012, p. 32). « *La valorisation de la culture est devenue un véritable vecteur de développement local, écrivait-il, en générant des activités qui participent à la renaissance rurale tout en contribuant à la diversification économique de ces milieux.* »

Comme exemples d'initiatives allant dans ce sens, le professeur Jean évoquait les circuits touristiques gastronomiques, la restauration du patrimoine rural bâti et sa conversion à des fins culturelles, les économusées québécois, la promotion des ressources culturelles du milieu et les festivals. On est là dans un domaine qui indéniablement fait partie de la culture et qu'on peut aussi associer au loisir culturel du point de vue des visiteurs, des spectateurs ou des touristes.

2. Le loisir culturel a ainsi un lien avec les saines habitudes de vie, que l'on associe davantage à l'activité physique et à une meilleure alimentation. Les pratiques culturelles amateurs (arts, artisanat, sciences, histoire, généalogie, etc.) contribuent grandement à l'équilibre personnel, qui joue un rôle fondamental dans la santé et même la longévité.

## POUR FAVORISER LE LOISIR CULTUREL, L'ÉTAT DOIT :

- reconnaître la valeur du loisir culturel dans toutes ses dimensions;
- reconnaître le rôle fondamental de la municipalité dans l'offre de service en matière de loisir culturel, et tout particulièrement son rôle particulier en gestion et animation des infrastructures, ainsi qu'en diffusion;
- reconnaître l'importance des politiques culturelles municipales pour articuler l'offre de service en matière de loisir culturel;
- endosser explicitement l'objectif d'accessibilité qui fonde l'intervention des municipalités en matière de loisir culturel;
- proposer des soutiens non confinés à une source unique (approche ministérielle) en adoptant plutôt une approche transversale de nature à mieux répondre à des besoins qui ne sont pas forcément disciplinaires ou limités à des spécialités culturelles (approche gouvernementale intersectorielle);
- garantir à long terme les soutiens qu'il offre;
- privilégier la construction ou la mise aux normes d'infrastructures polyvalentes, qui pourront servir tout autant de lieux de diffusion de la culture et des arts au sens classique que de lieux d'expression des pratiques amateurs et de rassemblement des communautés;
- maintenir les programmes de soutien au développement des collections et d'aide aux immobilisations pour les bibliothèques publiques autonomes (BPA) et renforcer le Réseau Biblio pour les municipalités de moins de 5000 habitants;
- reconnaître que les professionnels en loisir peuvent être des agents de développement culturel importants dans les communautés où ils exercent.

### UN MOT SUR L'ACCESSIBILITÉ

En loisir culturel, comme dans bien d'autres champs du loisir public, de nombreuses barrières à l'accessibilité subsistent. Contraintes de temps, d'argent, d'éloignement, de perceptions, de capacités... Les services de loisir ont peine à rejoindre toutes les catégories de population et l'accessibilité reste un défi que compromettent sans cesse de nouvelles embûches liées à l'évolution de la société et aux conditions économiques.

L'accessibilité a plusieurs dimensions – physique ou spatiale, temporelle, économique, culturelle – sur lesquelles l'État et les administrations locales peuvent agir : mesures de diminution des inégalités, d'encouragement à la conciliation travail-famille-loisirs, d'intégration des communautés culturelles, etc. Mais il nous semble que l'un des obstacles principaux à l'accessibilité en matière de loisir culturel est l'éloignement sur le plan géographique. Or, la vitalité culturelle des régions est fondamentale dans le développement d'une culture vraiment nationale.

Dans bien des municipalités de régions éloignées des grands centres, les professionnels en loisir qui ont en charge des dossiers culturels se sentent isolés et démunis. Pourtant, les objectifs d'accessibilité sont les mêmes que partout ailleurs. Le mot d'ordre est surtout d'offrir des conditions ou des environnements propices à l'exercice d'activités artistiques créatives et épanouissantes, qu'il s'agisse d'artisanat, de photographie, de théâtre, de musique, de danse, de mise en valeur du patrimoine ou de littérature.

Les gens ont-ils accès aux mêmes services partout au Québec? C'est loin d'être le cas, on le sait, mais le Gouvernement du Québec peut contribuer à l'équité en cette matière par des politiques de soutien décentralisées et par des « enveloppes » réservées aux régions éloignées. Par ailleurs, les programmes d'emploi des gouvernements provincial et fédéral doivent être mis à profit davantage pour mettre à la disposition des petites municipalités et des MRC des agents de développement culturel bien formés, passionnés et compétents.

## UN MOT SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Il est certain qu'un grand nombre d'institutions publiques culturelles ont besoin d'aide : musées, conservatoires ou écoles d'arts, maisons de la culture, théâtres, salles de spectacles, amphithéâtres, etc. Mais nous sommes particulièrement sensibles au sort des bibliothèques publiques parce que, pour reprendre le titre d'un article à ce sujet, elles sont en quelque sorte « l'âme du loisir culturel municipal<sup>3</sup> ».

On dit que la lecture est le premier loisir culturel. C'est en tout cas le plus facile à pratiquer. Même si le taux de fréquentation des bibliothèques est en croissance depuis la fin des années 1990<sup>4</sup>, il reste que, avec un taux d'abonnement de 32 % de la population, le Québec est nettement en retard sur les autres provinces au Canada<sup>5</sup>.

Et on connaît le taux d'analphabétisme fonctionnel alarmant qui sévit : le Québec se classe à l'avant-dernier rang des provinces canadiennes sur le plan de la littératie. On estime que 53 % de la population n'atteint pas le seuil souhaitable pour fonctionner correctement dans la société; de ce nombre, 19 % sont incapables de lire et d'écrire<sup>6</sup>.

La bibliothèque municipale n'a peut-être pas pour mission de remédier au problème de l'analphabétisme, elle reste un lieu indispensable pour développer l'intérêt pour la lecture. Elle est un service complémentaire au système d'éducation, qui a l'avantage d'être offert toute l'année. Même que la plupart des bibliothèques municipales sont ouvertes durant les fins de semaine.

Les bibliothèques municipales multiplient les initiatives pour populariser le livre et la lecture. Elles sont devenues des lieux d'animation culturelle incontournables, de plus en plus ouverts aux nouvelles technologies. Elles sortent également de leur cadre traditionnel pour aller à la rencontre des gens : bibliothèques mobiles, services à domicile, etc.

Plusieurs programmes du MCC sont indispensables à la vitalité et au développement des bibliothèques publiques. L'AQLM souhaite que ces programmes soient maintenus, tout particulièrement le programme d'aide au fonctionnement des bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (Réseau Biblio), en fonction des nouveaux besoins en matière technologique et de la nécessité « d'aller à la rencontre du citoyen ».

3. Sylvain Hénault, « La bibliothèque publique, âme du loisir culturel municipal », *Agora Forum*, vol. 35 no 2, été 2012, p. 14.

4. Document de contexte général dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec, p. 16.

5. Sylvain Hénault, « La bibliothèque publique, âme du loisir culturel municipal », voir note 1.

6. Catherine Lévesque, « L'analphabétisme, bombe à retardement littéraire », *Le Huffington Post*, 30 août 2015 ([http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/08/30/lanalphabetsisme-au-quebec-bombe-a-retardement-litteraire-video\\_n\\_8031842.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/08/30/lanalphabetsisme-au-quebec-bombe-a-retardement-litteraire-video_n_8031842.html))

# 6

## À PROPOS DES PRINCIPES

Dans le Cahier de consultation sur le renouvellement de la politique culturelle, on présente huit principes et on pose les questions : « *Que pensez-vous de ces principes? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec?* »

Notre réponse à la deuxième question est oui, mais il nous semble manquer une dimension importante, celle de l'accessibilité sur tout le territoire du Québec. Cette dimension pourrait être considérée comme incluse dans le principe C (L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture) ou le principe H (La recherche d'équité), mais elle devrait être plus marquante ou témoigner d'une préoccupation plus fondamentale.

Nous suggérons de l'ajouter à la formulation du principe C, lequel s'énoncerait comme suit :

**« L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture sur tout le territoire »**

Par ailleurs, les principes B (l'engagement renouvelé de l'État), F (La reconnaissance de la diversité) et H (La recherche d'équité) ont une résonance particulière pour le milieu du loisir municipal.

**L'engagement renouvelé de l'État** est un principe fondamental en loisir public. C'est une condition essentielle pour assurer l'accessibilité à long terme, et offrir des services complémentaires à l'offre privée de nature commerciale ou même des services analogues, mais à moindre coût et ouverts à tous et à toutes.

**La reconnaissance de la diversité** est également essentielle dans une perspective d'accessibilité. Le loisir public, qui inclut le loisir culturel, est un puissant moyen d'intégration des communautés culturelles, comme le montrent la participation de plus en plus grande des immigrants et enfants d'immigrants aux activités des programmes de loisir, et leur fréquentation grandissante des lieux publics de loisir comme les parcs.

**L'équité** est étroitement liée au principe précédent. Le loisir culturel permet de faire le pont entre les générations et entre les communautés, de favoriser échanges et partage, d'animer la vie de famille. La multiplicité de l'offre de loisir culturel pour les enfants au niveau municipal démontre aussi l'intérêt pour les générations futures.

# À PROPOS DES THÈMES

L'AQLM tient à s'exprimer sur quatre des grands thèmes proposés dans le Cahier de consultation.

- La culture dans une perspective de développement durable
- L'évolution des domaines de la culture et des communications
- Le rapport du citoyen à la culture
- La gouvernance et le financement

## LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le loisir culturel, nous l'avons évoqué précédemment, ne saurait être confiné à une seule entité administrative. Le développement de synergies à tous les niveaux est indispensable pour répondre à la multiplicité des besoins et assurer une continuité des initiatives, qu'il s'agisse d'organisation ou d'animation d'activités, de

mise à disposition de lieux et d'équipements, d'entretien et de mise aux normes de ces lieux, ou simplement de canalisation des activités des citoyens et des associations.

Toute politique de la culture doit évoquer la concertation nécessaire pour mettre en œuvre des programmes cohérents. C'est aussi une question d'économie.

Sur le plan gouvernemental ou interministériel, il nous apparaît que les liens entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doivent être renforcés. Culture et loisir font déjà bon ménage au niveau municipal, et on a le loisir et l'éducation au sein d'un même ministère au niveau gouvernemental.

L'arrimage avec l'éducation est également important à tous les niveaux en matière de loisir culturel. Ne serait-ce que sur le plan des équipements culturels, la concertation s'impose tout comme elle est indispensable dans les autres secteurs du loisir.

L'efficacité d'une politique culturelle qui manifestement veut aider le loisir culturel à se développer ne peut faire l'économie de la concertation scolaire-municipale. Là, de nombreux obstacles persistent toujours, même si on connaît d'indéniables réussites<sup>7</sup>.

Il nous semble important que le Gouvernement du Québec incite municipalités et commissions scolaires à s'entendre pour partager des ressources et fasse la promotion des modèles de concertation les plus susceptibles de donner des résultats.

L'accès à des équipements culturels fonctionnels et aux normes reste d'ailleurs un dossier épineux au moment où la part du gouvernement s'annonce en baisse et où l'état des équipements publics apparaît vétuste ou précaire. Et il manque encore certains équipements culturels structurants dans les municipalités. Il importe que le gouvernement maintienne et consolide son programme d'aide aux immobilisations pour y remédier.

## L'ÉVOLUTION DES DOMAINES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

À ce chapitre, il apparaît que la révolution technologique peut éliminer certains obstacles à l'accessibilité, tout particulièrement dans les régions éloignées des grands centres. L'environnement numérique permet par exemple de faire de nouvelles activités, comme des expositions virtuelles. Aussi, la formation peut se faire à distance de plus en plus facilement. Là, on pense à la formation des agents de développement culturel ou des médiateurs culturels.

Il faut évidemment des ressources pour organiser ces services, lesquels ne sauraient s'improviser. Les organismes nationaux comme l'AQLM et l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) peuvent être mis à contribution à cette fin. L'AQLP offre déjà des programmes de formation à distance, sous forme de webinaires, il suffirait d'enrichir cette offre par des contenus de formation spécifiques en loisir culturel.

Autre point important, il est crucial que les arts et la culture soient intégrés dans la planification de l'aménagement du territoire. C'est ici un autre dossier de concertation qui, au niveau gouvernemental, exige une coopération interministérielle (à tout le moins entre le MCC et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire). La concertation doit aussi être verticale, se traduisant par un dialogue permanent entre le gouvernement et les municipalités.

## LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

« La politique culturelle de 1992 proposait non seulement la culture pour tous mais aussi la culture par tous », rappelle à juste titre le Cahier de consultation sur le renouvellement de la politique culturelle (p. 16). Et « les citoyens, seuls ou regroupés en associations affinitaires, sont et doivent être les premiers acteurs de leur loisir (...) », est-il écrit dans le document fondateur de l'AQLM, publié en 2001<sup>8</sup>. Le citoyen est ainsi au cœur de l'offre de service en loisir public municipal.

Cette formule n'est pas qu'un vœu pieux, mais elle constitue un défi permanent pour les services de loisir et les professionnels en loisir. Elle signifie entre autres qu'il faut, en loisir culturel comme dans les autres champs du loisir, assurer la participation et la consultation des citoyens, être à l'écoute des besoins et prendre en compte les attentes de la population pour élaborer les programmes, enfin favoriser l'accès aux activités de chaque groupe d'âge et des familles<sup>9</sup>.

La participation reste un critère incontournable du succès des politiques culturelles et des programmes de loisir culturel. C'est pourquoi la question de l'accessibilité est si importante. Celle de la concertation scolaire-municipale aussi, comme nous l'avons mentionné.

7. Voir *Petit guide de la concertation municipale-scolaire – 10 conditions gagnantes*, par André Thibault, Ph.D., Observatoire québécois du loisir en collaboration avec Agora Forum, 2009; <http://bel.uqtr.ca/1691/1/6-24-2962-20111026-1.pdf>.

8. *Loisir, communauté locale et qualité de vie – Fondements d'une politique du loisir au Québec*, AQLM, 2001; [http://www.loisirmunicipal.qc.ca/userfiles/file/1.3-Texte\\_fondateur.pdf](http://www.loisirmunicipal.qc.ca/userfiles/file/1.3-Texte_fondateur.pdf).

9. Voir « Le citoyen acteur de son loisir : un défi à la profession », André Thibault, *Agora Forum*, vol. 37 no 4, hiver 2014-2015, p. 22.

La participation doit également être favorisée par l'éducation, l'information et la promotion. Le rôle de l'école est primordial dans l'initiation aux arts, à la littérature et à l'histoire : l'élève qui s'y intéresse sera plus tard un citoyen porté davantage à s'engager dans des pratiques culturelles permanentes. Les services de loisir ont aussi à informer les citoyens des programmes et des environnements qui leur permettent de pratiquer des activités culturelles. Enfin, la promotion n'a pas pour but que d'attirer les citoyens à des activités, à des événements ou dans des lieux précis, elle doit viser à faire ressortir les bienfaits de la pratique d'un loisir culturel par rapport à la simple consommation.

Car même si la consommation culturelle a son importance, il faut reconnaître que la participation citoyenne se manifeste de façon plus dynamique et plus enrichissante dans la pratique d'une activité. Dans le domaine du sport et de l'activité physique, de multiples campagnes de promotion à tous les niveaux incitent les citoyens de tous âges à bouger, pourquoi dans le domaine de culture n'y aurait-il pas des campagnes analogues incitant les citoyens à créer? Nous pensons qu'il y a là une idée à introduire dans la Politique culturelle.

Nous ne saurions, au chapitre de la participation citoyenne, passer sous silence toute l'importance du bénévolat et du soutien aux associations qui œuvrent en loisir culturel. Le bénévolat en loisir culturel est souvent plus modeste que dans d'autres secteurs du loisir comme le sport, mais il n'en a pas moins les mêmes caractéristiques et les mêmes mérites.

Les services de loisir, en culture comme dans les autres domaines, offrent de moins en moins de services directs aux citoyens, préférant « faire avec » les organismes sans but lucratif du milieu. Ainsi, toutes sortes de formules de soutien se sont développées, qu'il s'agisse de partenariat, d'impartition (sous-traitance) ou de services aux associations (subventions, mise à disposition de locaux et d'équipements, consultation ou coaching, etc.)<sup>10</sup>. La plupart des municipalités ont ainsi des politiques de reconnaissance qui incluent les organismes culturels à soutenir.

Les programmes de reconnaissance du bénévolat, à tous les niveaux, devraient porter attention davantage à ceux et celles, administrateurs, animateurs, formateurs, qui consacrent une grande partie de leurs loisirs à partager leur passion des arts et de la culture au sein de clubs, de petits groupes ou d'associations.

Un dernier point en ce qui concerne la participation citoyenne à la culture : les jeunes. Le milieu scolaire donne lieu à d'intéressantes initiatives qui permettent aux jeunes de créer et de s'exprimer, mais il faut penser aux jeunes qui ont abandonné leurs études ou qui, avec un simple DES en poche, sont déjà sur le marché du travail. Plusieurs municipalités soutiennent des initiatives culturelles de jeunes, partout au Québec, que ce soit dans le cadre de maisons de jeunes, d'associations ou de projets particuliers. L'aide est à la fois financière, logistique et matérielle, sans compter diverses formes de coaching ou de consultation. C'est une voie à ne pas négliger et à mentionner dans la Politique culturelle.

## LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

La gouvernance en matière culturelle est une question complexe du fait des nombreuses ramifications de la culture et du chevauchement avec plusieurs autres domaines, dont le loisir et l'éducation.

Nous avons mentionné à quelques reprises l'importance de la concertation, qu'elle se situe au niveau gouvernemental (approche interministérielle), au niveau local (concertation interservices et concertation scolaire-municipale) ou dans la dimension verticale (concertation gouvernement-municipalités).

Dans cette dernière dimension, il nous faut souligner l'importance des ententes de financement, cruciales pour la mise en œuvre des programmes d'animation culturelle et de diffusion culturelle au niveau municipal. Citons par exemple l'Entente de développement culturel et l'Entente en patrimoine avec le MCC, ou encore l'Entente de développement artistique avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

10. Voir à ce sujet « Le partenariat entre municipalité et OSBL : un virage inachevé », André Thibault, Agora Forum, vol. 37 no 1, printemps 2014, p. 24.

L'intérêt de ce mode de financement tient au fait qu'il est basé sur un dialogue entre la municipalité et l'instance gouvernementale pour tenir compte des priorités d'intervention du milieu. Il importe néanmoins de s'assurer que le cadre de référence des ententes est respecté, car le gouvernement a tendance à privilégier des orientations ciblées ou des programmes qui disposent déjà de ressources plutôt que de prendre en considération les priorités des politiques culturelles locales. Des volets particuliers apparaissent ainsi dans les ententes, qui semblent imposés, tels le Plan du livre, des projets numériques ou un montant minimum à consacrer à des initiatives en patrimoine admissibles au Fonds du patrimoine culturel du Québec.

Dès lors, ces ententes apparaissent restrictives et dépourvues de la souplesse attendue à l'origine. On a l'impression que, même si l'État diminue ses ressources financières (désengagement financier), il dirige quand même et veut imposer ses orientations, en ignorant les réalités locales.

Ces ententes sont également à trop court terme, ce qui contredit le principe d'engagement renouvelé de l'État et fait mettre en doute la préoccupation de développement durable. C'est pourquoi nous croyons que ces ententes devraient être pluriannuelles. Et qu'elles devraient inclure le loisir culturel.



## 8

## CONCLUSION

La municipalité est un acteur incontournable dans la mise en œuvre de la Politique culturelle du Québec. Du fait de sa proximité avec le citoyen, elle occupe un terrain privilégié à titre de pourvoyeuse de services en matière de loisir culturel, qui favorisent la participation active du citoyen à la culture, et à titre de diffuseur également.

Bon nombre de professionnels en loisir sont des gestionnaires culturels, qu'il convient de soutenir et auxquels il faut fournir les ressources suffisantes pour qu'ils puissent accomplir leur travail multiforme.

La question du financement, qu'il s'agisse d'embauche de ressources humaines, de construction ou de rénovation d'équipements publics, de soutien aux organisations locales ou de développement de technologies, reste une préoccupation majeure. Il importe surtout que l'aide de l'État soit récurrente et se manifeste dans un cadre respectueux des particularités régionales et locales.

### RÉCAPITULATION DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que la Politique culturelle du Québec :

- inclue une définition du loisir culturel qui pourrait s'inspirer de la formulation suivante : *Le loisir culturel est un ensemble de pratiques artistiques et culturelles exercées librement ou encadrées, dans un contexte de loisir;*
- reconnaisse la valeur du loisir culturel dans toutes ses dimensions;

- reconnaisse le rôle fondamental de la municipalité dans l'offre de service en matière de loisir culturel, et tout particulièrement son rôle particulier en gestion et animation des infrastructures, ainsi qu'en diffusion;
- reconnaisse l'importance des politiques culturelles municipales pour articuler l'offre de service en matière de loisir culturel;
- reconnaisse que les professionnels en loisir peuvent être des agents de développement culturel importants dans les communautés où ils exercent;
- reconnaisse le rôle dynamique des organisations culturelles sans but lucratif au niveau local et l'importance du bénévolat qui leur est associé;
- affirme l'accessibilité comme condition première de participation des citoyens à la culture;
- préconise la construction ou la mise aux normes d'infrastructures polyvalentes, qui pourront servir tout autant de lieux de diffusion de la culture et des arts au sens classique que de lieux d'expression des pratiques amateurs et de rassemblement des communautés;
- propose des programmes de soutien récurrent, en conformité avec les besoins de chaque milieu et les orientations des administrations locales;
- appelle à la concertation à tous les niveaux en matière culturelle : concertation interministérielle, concertation au niveau régional (particulièrement entre les unités régionales de loisir et de sport et les conseils régionaux de la culture), concertation scolaire-municipale;
- souligne l'importance d'intégrer les arts et la culture dans la planification de l'aménagement du territoire.

